

Bourses et  
subventions

La recherche

Partenariat

Le FRQSC

Éthique

Espace presse

Accès portails



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

# Action concertée | Programme de recherche en littérature

< Retourner aux résultats



Imprimer



Partager

## En résumé

Année de concours :	2019-2020
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	23 janvier 2019, 16h
Date limite (demande) :	9 mai 2019, 16h
Montant :	Variable selon les volets
Durée du financement :	Variable selon les volets
Annnonce des résultats :	Semaine du 15 juillet 2019

Remplir une demande >

## APPEL DE PROPOSITIONS (PROGRAMME THÉMATIQUE)

Proposé par :

**Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)  
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)**



Les formulaires de lettre d'intention seront disponibles prochainement dans FRQnet.



Appel de propositions (pour impression)



L'appel de propositions sera disponible sous peu en version anglaise.

1. **OBJECTIFS**
2. **CONTEXTE**
3. **BESOINS DE RECHERCHE**
4. **CONDITIONS DU CONCOURS, DE LA SUBVENTION ET DE LA BOURSE**
5. **VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS**
6. **LETTRÉ D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
7. **DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
8. **DATES IMPORTANTES**
9. **RENSEIGNEMENTS**
10. **ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPIENDAIRES ET DES PARTENAIRES**
11. **ANNEXE 2 - DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS (POUR INFORMATION)**

## Avez-vous des questions?

**Marilyne Choquette**  
Responsable de programmes  
**Courriel :** [actions-concertees.sc](mailto:actions-concertees.sc)  
418 643-7582, poste 3192

## Boîte à outils

### ACCÈS RAPIDE

Portfolio électronique

CV commun canadien

Règles du programme  
Actions Concertées

### CV

Fichier joint des  
contributions détaillées au  
CV commun canadien

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

Conduite responsable en  
recherche

Projets de recherche en  
cours

Politique sur la conduite  
responsable en recherche

Règles générales  
communes (RGC)

### RAPPORT FINAL

Guide de rédaction du  
rapport final des Actions  
concertées

Rapport de recherche

Assistance informatique

Courriel : [centre.assistance.sc](mailto:centre.assistance.sc)

**SEULEMENT)**

12. **ANNEXE 3 - NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION**
13. **ANNEXE 4 – GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES**
14. **ANNEXE 5 - LISTE DES PROJETS FINANCÉS**

---

## 1. OBJECTIFS

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis et leurs résultats devront permettre de :

Développer des connaissances afin de favoriser le développement, le maintien et le rehaussement des compétences en littératie au Québec;

Créer et consolider des partenariats entre les chercheurs et les praticiens;

Favoriser l'appropriation et l'application concrète des résultats de recherche dans les milieux scolaire ou communautaire.




---

## 2. CONTEXTE

La littératie constitue de nos jours un élément fondamental du développement de chaque personne et une condition de son plein épanouissement sur les plans personnel, professionnel et social. La **Politique de la réussite éducative** [PDF](#), lancée en juin 2017 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, témoigne de l'apport central des compétences en littératie dans toutes les trajectoires éducatives possibles et dans toutes les étapes du développement de la personne.

Comme souligné dans cette Politique, la littératie va au-delà de la lecture et de l'écriture. Elle englobe aussi la capacité d'utiliser l'information et d'accéder aux connaissances qui se présentent sur divers supports matériels ou numériques tout en permettant de prendre des décisions éclairées dans une variété de contextes.

La Politique reconnaît également que la connaissance et l'utilisation des résultats de la recherche constituent de puissants leviers pour favoriser la réussite éducative et pour alimenter la prise de décision dans tous les milieux. Elle souligne notamment que la qualité des pratiques éducatives pédagogiques dépend largement du transfert et de l'appropriation des connaissances basées sur des résultats issus de la recherche.

Afin de soutenir la recherche et le transfert, le MEES et le FRQSC ont développé le *Programme de recherche en littératie (PREL)*<sup>2.1</sup>. Depuis la création de ce programme, six appels de propositions ont été lancés à la communauté scientifique. Le PREL a ainsi financé 69 recherches, dont 31 projets de recherche, 26 projets de recherche-action, 8 bourses doctorales et 4 synthèses des connaissances, pour un montant total de près de dix millions de dollars alloué à la recherche.

C'est dans cette perspective que le MEES s'associe avec le FRQSC pour lancer le présent appel de propositions et invite la communauté scientifique à soumettre une lettre d'intention.

**2.1** Lancé en 2009 sous le vocable *Programme de recherche sur l'écriture*, dans la foulée du Plan d'action pour l'amélioration du français, le programme de recherche a été étendu, en 2013, à la lecture, et en 2018, à la littératie pour s'intituler Programme de recherche en littératie (PREL).




---

## 3. BESOINS DE RECHERCHE

### 3.1 Exigences générales

Dans le cadre de ce concours, les propositions devront :

Offrir une démonstration claire de leur rattachement aux objectifs du présent concours;

S'arrimer à un seul des 13 besoins de recherche du présent concours (tels que présentés dans la section suivante);

Démontrer de façon explicite comment seront prises en considération les caractéristiques sociodémographiques suivantes : **sexe** et **milieu socioéconomique de l'école** ou des sujets à l'étude.

En l'absence de ces démonstrations, la lettre d'intention ne pourra être jugée pertinente dans le cadre du

Québec : 418 646-3669  
Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi  
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h  
(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance technique acheminées par courriel sont traitées en priorité.

présent concours;

Démontrer la valeur ajoutée du projet par rapport aux projets de recherche déjà financés dans le cadre des concours antérieurs du PREL (consulter l'**Annexe 5**);

Se dérouler dans des écoles ou milieux francophones ou anglophones;

Porter sur une ou des dimensions de la littératie, comme la communication orale, la lecture ou l'écriture, à moins d'indication précise dans le besoin de recherche auquel la proposition de recherche se rattache.

Les personnes qui souhaitent déposer un projet sont également invitées à :

Privilégier l'adoption d'une approche multidisciplinaire dans le traitement du besoin de recherche auquel leur proposition se rattache;

S'associer à des membres du réseau de l'éducation et à des partenaires de la communauté dès l'étape de la rédaction de leur lettre d'intention. Par ailleurs, les membres du réseau de l'éducation de même que les partenaires de la communauté qui auraient une idée de projet à proposer, qui répondrait à l'une des priorités de recherche du concours, mais ne sauraient pas à quel chercheur s'associer peuvent consulter le site Web de l'établissement avec lequel ils aimeraient collaborer pour connaître les intérêts de recherche des chercheurs et chercheuses associés ou s'adresser directement à la faculté, au département ou même aux personnes avec lesquelles ils souhaiteraient collaborer;

S'adjoindre des personnes ou organismes spécialisés dans le domaine du transfert des connaissances, en précisant leur rôle dans la réalisation du projet ou de la stratégie de transfert des connaissances.

## 3.2 Besoins de recherche spécifiques

Toutes les priorités de recherche présentées dans ce document sont arrimées au but ultime de ce programme, soit le développement, le maintien et le rehaussement des compétences en littératie.

Comme énoncé précédemment, la littératie peut s'ancrer dans une variété de contextes. Les priorités de recherche pour ce concours sont regroupées autour de six différents contextes soit :

### 1. Littératie en contexte familial

### 2. Littératie en contexte préscolaire

### 3. Littératie en contexte scolaire

### 4. Littératie en contexte numérique

### 5. Formation des enseignants et littératie

### 6. Littératie de la population adulte

#### 1) Littératie en contexte familial

Dans la **Stratégie 0-8 ans Tout pour nos enfants** [PDF](#) de la Politique de la réussite éducative, il est mentionné que les parents qui présentent eux-mêmes des lacunes en matière de littératie sont confrontés à des défis accrus lorsque vient le temps de soutenir leurs enfants dans leur parcours scolaire. Ainsi, leur faible niveau de littératie peut rendre plus difficile leur engagement parental et augmenter les risques d'abandon scolaire de leurs enfants.

On sait que les enfants qui ont participé à des activités d'éveil à la lecture à la maison, en bibliothèque, dans un service de garde éducatif à l'enfance ou à l'école deviennent de meilleurs lecteurs, apprécient davantage la lecture et ont de meilleurs résultats en mathématique<sup>3.2.1</sup>. Cependant, on connaît moins l'incidence de ce type d'activités sur les parents faiblement scolarisés ou sur les parents immigrants allophones nouvellement arrivés.

#### BESOIN :

1. Dans quelles mesures la pratique d'activités de littératie familiale contribue-t-elle à la mise en mouvement des adultes pour maintenir et rehausser leurs compétences en littératie dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie?

#### 2) Littératie en contexte préscolaire

La **Politique de la réussite éducative** [PDF](#) a mis en évidence que le développement du langage et l'éveil à la lecture et à l'écriture doivent commencer tôt chez les jeunes enfants, principalement par le jeu. La maternelle constitue un passage destiné à donner le goût de l'école, en plus de favoriser leur développement global, en incitant les enfants à exploiter l'ensemble de leurs potentialités et à jeter les bases de la scolarisation sur les plans social et cognitif. Des recherches ont montré que la qualité de l'environnement éducatif et la qualité des interactions offertes aux enfants sont des éléments incontournables pour favoriser leur réussite éducative en maternelle<sup>3.2.2</sup>. D'autres recherches sont nécessaires afin de documenter les conditions à mettre en place pour favoriser le développement de la littératie à l'éducation préscolaire.

#### BESOIN :

2. Quelles sont les conditions à mettre en place pour favoriser la réussite des premiers apprentissages en lecture chez les enfants de 4 à 6 ans?

### 3) Littératie en contexte scolaire

À l'école, les compétences en littératie sont fondamentales, car elles constituent les assises à partir desquelles les autres apprentissages scolaires vont pouvoir être intégrés. Comme souligné dans la **Politique PDF**, la maîtrise de la langue ouvre non seulement l'accès à la connaissance et aux savoirs, mais aussi à la communication et aux relations personnelles et sociales qui enrichissent la qualité de vie de la personne.

#### BESOINS :

3. Quelles pratiques d'enseignement et d'évaluation sont les plus susceptibles de favoriser la compétence à communiquer oralement au primaire ou au secondaire<sup>3.2.3</sup>?
4. Quelles pratiques enseignantes favorisant les interactions sociales en classe sont les plus susceptibles de développer les compétences en littératie au primaire ou au secondaire<sup>3.2.4</sup>?

Pour plusieurs enfants issus de l'immigration, le développement des compétences en littératie constitue un défi particulier dans la mesure où ce développement ne se fait pas dans leur langue maternelle. Rappelons qu'un des objectifs de la **Politique de la réussite éducative PDF** est de réduire de moitié, d'ici 2030, les écarts entre les élèves de première génération et les autres élèves dans l'obtention d'un premier diplôme ou qualification, avant l'âge de 20 ans. Il importe de documenter cet enjeu par la recherche en vue de favoriser le développement des compétences en littératie de ces élèves.

#### BESOINS :

5. Quelles pratiques pédagogiques sont les plus susceptibles de permettre aux élèves allophones de développer leurs compétences langagières<sup>3.2.5</sup> en français dans les différentes disciplines du Programme de formation de l'école québécoise?
6. En contexte d'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, quelles sont les conditions d'enseignement ou d'apprentissage favorisant le développement réciproque des compétences en littératie, en français et en anglais, des élèves de 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année du primaire? Quels sont les effets de cet enseignement sur le développement des compétences en littératie, notamment chez les élèves éprouvant des besoins particuliers et chez les élèves allophones?

Un second objectif inscrit dans la **Politique PDF** est de porter à 90 %, d'ici 2030, le taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, langue d'enseignement, de la 4<sup>e</sup> année du primaire dans le réseau public. On sait que la syntaxe et la ponctuation demeurent le critère d'évaluation le moins réussi dans cette épreuve d'écriture<sup>3.2.6</sup>. Dans ce contexte, il y a lieu de se questionner sur l'enseignement et l'apprentissage des notions syntaxiques à l'école.

#### BESOIN :

7. À partir des connaissances déjà acquises dans le cadre du PREL, quelles pratiques d'enseignement innovantes<sup>3.2.7</sup> sont les plus susceptibles de favoriser le développement et la maîtrise des habiletés syntaxiques au primaire ou au secondaire<sup>3.2.8</sup>?

L'école accueille une grande diversité d'élèves qui ont des besoins différents et auxquels s'offrent de nombreuses trajectoires vers la réussite éducative. Aussi les exigences scolaires ou les objectifs éducatifs peuvent-ils varier selon les personnes, leurs besoins et leur rythme d'apprentissage. Dans les **programmes éducatifs destinés aux élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère PDF**, on se propose de faire acquérir aux élèves des compétences générales essentielles au développement de leur autodétermination et de leur participation sociale. Comme ces élèves constituent une population scolaire hétérogène, il y a lieu de mieux connaître les approches ou pratiques pédagogiques les plus optimales afin de favoriser le développement de leurs compétences en littératie.

#### BESOIN :

8. Quelles approches ou pratiques pédagogiques sont les plus susceptibles de favoriser le développement des compétences en littératie des élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère?

Enfin, la **Stratégie 0-8 ans PDF** reconnaît que les bibliothèques scolaires et publiques peuvent jouer un rôle crucial sur le plan du développement et du rehaussement de la littératie. Il importe de se pencher sur les collaborations à encourager entre le personnel des bibliothèques et le personnel enseignant afin de développer le plaisir de lire chez les enfants ou les compétences en littératie chez les élèves. On sait que la motivation à lire des élèves du primaire décroît à mesure que leur niveau de scolarité augmente, particulièrement lors de la transition entre le primaire et le secondaire<sup>3.2.9</sup>. D'autres travaux de recherche sont nécessaires afin de documenter ce phénomène.

#### BESOIN :

9. Quelles sont les conditions à mettre en place pour favoriser la collaboration entre le personnel des bibliothèques scolaires et publiques, les conseillers pédagogiques et les enseignants afin de maintenir le goût de la lecture chez les élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire ou du secondaire<sup>3.2.10</sup> ou de développer leurs compétences en littératie?

## 4) Littératie en contexte numérique<sup>3.2.11</sup>

Le **Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur** [PDF](#), lancé en juin 2018, invite les élèves, le personnel et les établissements d'enseignement à saisir les nombreuses possibilités du numérique. Le numérique offre de puissants outils de création et de collaboration qui peuvent engager les élèves dans une réelle démarche d'apprentissage. Leur utilisation optimale pose toutefois des défis particuliers.

### BESOINS :

10. Quelles pratiques innovantes<sup>3.2.12</sup> de rétroaction en cours d'apprentissage sont les plus susceptibles de favoriser le développement des compétences en littératie en contexte numérique au primaire ou au secondaire<sup>3.2.13</sup> ?

11. Quelles sont les incidences d'une approche basée sur une pédagogie active sur le développement des compétences en littératie en contexte numérique au primaire ou au secondaire<sup>3.2.14</sup> ?

## 5) Formation des enseignants et littératie

Dans la **Politique de la réussite éducative** [PDF](#), il est reconnu que la formation initiale et les compétences du personnel scolaire doivent être une priorité, notamment en raison de leurs effets sur le développement de l'enfant et de l'élève ainsi que sur ses apprentissages et ses relations avec les autres. Comme ces personnes sont des modèles, elles doivent elles-mêmes avoir atteint un haut niveau de maîtrise langagière et veiller à le maintenir. Dans cette optique, il est nécessaire de documenter les façons de développer les compétences langagières des futurs enseignants et des enseignants en exercice.

### BESOIN :

12. Comment favoriser le développement et le rehaussement des compétences langagières<sup>3.2.15</sup> des futurs enseignants ou des enseignants en exercice?

## 6) Littératie de la population adulte

Le MEES s'est donné comme objectif d'augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2022. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il serait pertinent de mieux documenter les moyens et partenariats qui peuvent être mis en place pour susciter le goût de la lecture et pour rehausser les compétences en littératie de la population adulte québécoise.

### BESOIN :

13. Dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, quels moyens et partenariats pourraient être mis en place pour susciter le plaisir de lire et le rehaussement des compétences en littératie chez la population adulte ayant de faibles compétences en littératie?

**3.2.1 Stratégie 0-8 ans** [PDF](#), p. 41.

**3.2.2** JAPÉL, C. (2017). *Les maternelles 4 ans. La qualité de l'environnement éducatif et son apport à la préparation à l'école chez les enfants en milieux défavorisés*. Action concertée Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires. Vous pouvez consulter le rapport de recherche [en cliquant ici](#) [PDF](#) ; CHARRON, A. (en cours). *Qualité de l'environnement oral et écrit et qualité des interactions dans des classes de maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé : les effets sur le développement du langage oral et écrit des enfants de quatre ans*. Action concertée Programme de recherche en littératie. Vous pouvez consulter le résumé de recherche [en cliquant ici](#).

**3.2.3** L'ordre d'enseignement secondaire inclut la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle.

**3.2.4** *Ibid.*

**3.2.5** Dans le cadre de ce concours, les compétences langagières comprennent trois composantes : la compétence discursive, la compétence textuelle et la compétence linguistique (MEES, 2002, p. 9). [En ligne] : <http://biblio.uqar.ca/archives/24286856.pdf> [PDF](#)

**3.2.6** MELS (2012). *Évaluation du plan d'action pour l'amélioration du français. Suivi des apprentissages réalisés par les élèves en écriture (2009, 2010). Deuxième rapport d'étape*. Québec : gouvernement du Québec. [En ligne] :

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/EvaluationPAAF\\_2eRapportFinal.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/EvaluationPAAF_2eRapportFinal.pdf)

[PDF](#)

**3.2.7** Dans le cadre de ce concours, la définition de « pratique innovante » retenue est celle présente dans "[https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/CTREQ-Lexique\\_VF.pdf](https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/CTREQ-Lexique_VF.pdf)" le Lexique sur le transfert des connaissances en éducation publié par le CTREQ, soit : « une pratique innovante est une nouvelle pratique visant l'amélioration volontaire, durable, transférable et mesurable des manières de faire ».

**3.2.8** Ibid.

**3.2.9** NANHOU, V., H. DESROSNIERS, K. TÉTREAULT et F. GUAY (2016). « La motivation en lecture durant l'enfance et le rendement dans la langue d'enseignement à 15 ans », *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2015) – De la naissance à 17 ans*, Institut de la statistique du Québec, vol. 8, fascicule 3, 24 p. [En ligne] : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/motivation-lecture.pdf> ; MELS (2012). *Évaluation du plan d'action pour l'amélioration du français. Suivi des apprentissages réalisés par les élèves en écriture. Deuxième rapport d'étape*, Québec : gouvernement du Québec. [En ligne] : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/EvaluationPAAF\\_2eRapportFinal.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/EvaluationPAAF_2eRapportFinal.pdf)

[PDF](#)

**3.2.10** Ibid.

**3.2.11** La littératie en contexte numérique fait référence aux environnements technologiques nécessaires à véhiculer le langage oral ou écrit. Il peut s'agir d'outils de communication (ex. : logiciels, applications, plateformes, interfaces, réseaux sociaux) et/ou de supports numériques (ex. : tablettes, téléphones intelligents, portables, objets connectés). Les projets portant sur le langage informatique, la programmation (ou codage) ne sont pas éligibles dans le cadre de ce concours.

**3.2.12** Ibid.

**3.2.13** Ibid.

**3.2.14** Ibid.

**3.2.15** Ibid.



## 4. CONDITIONS DU CONCOURS, DE LA SUBVENTION ET DE LA BOURSE

Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et des subventions sous les volets suivants : bourse postdoctorale, projet de recherche, projet de recherche-action et synthèse des connaissances.

Le début de la période de subvention est établi au 1<sup>er</sup> août 2019 et la date de fin est variable selon le volet. Dans tous les cas, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention et de bourse. Pour les subventions, une portion de 25 % de la dernière année sera retenue jusqu'à l'approbation du rapport final par le FRQSC.

Les montants prévus par volet sont précisés au tableau « **Volets offerts dans ce concours** ».

La subvention doit être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la recherche.

Les lettres d'intention et les demandes de financement peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.

Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs ou chercheuses universitaires, cliniciens ou de collègue qui peuvent agir à titre de chercheur ou chercheuse principale, de cochercheur ou cochercheuse sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheur ou cochercheuse. Elle s'adresse également aux chercheurs et chercheuses qui souhaitent faire une demande de bourse postdoctorale. Pour le volet Projet de recherche-action, il est obligatoire d'avoir au sein de l'équipe un cochercheur ou une cochercheuse du type « Représentant(e) des milieux de pratique » portant le statut « autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante des milieux de pratique, ou artiste ». En plus des cochercheurs et cochercheuses, les équipes peuvent s'adjoindre des collaborateurs ou collaboratrices répondant à tous les statuts relatifs aux subventions ([RGC PDF](#), p. 5 et suivantes).

Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu inscrits dans la composition régulière de l'équipe (avec le statut *Autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante des milieux de pratique, ou artiste*) pourront bénéficier d'un déchargement de leur tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible par projet sous ce volet<sup>4.1</sup>.

**Dans le cadre de ce concours, une seule lettre d'intention et une seule demande peuvent être déposées à titre de chercheur principal ou de chercheuse principale, tous volets confondus.**

**Dans le cadre de ce concours, les cochercheurs et les cochercheuses (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) peuvent participer à un maximum de quatre lettres d'intention et de quatre demandes.**

Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans les [Règles générales communes PDF](#) et le [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles<sup>4.2</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>4.3</sup>, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, à la définition des statuts, de même qu'aux règles d'admissibilité. De ce fait, les règles régissant l'admissibilité des stagiaires postdoctoraux sont les mêmes que celles du [programme régulier de Bourse postdoctorale du FRQSC](#) (à l'exception des critères liés à la citoyenneté et au domicile - les candidates et candidats doivent avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent pour être admissibles au présent concours). Les personnes candidates sont

donc invitées à les consulter.

Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du **programme Actions concertées**. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et scientifique sont précisées.

Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du **programme Actions concertées**, le chercheur principal ou la chercheuse principale ou le postdoctorant ou la postdoctorante qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, les personnes titulaires de bourse, les partenaires de l'Action concertée et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées par le FRQSC, elles permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche. Elles mettent également à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention ou de la bourse.

Les bourses postdoctorales devront débiter au plus tôt le 1<sup>er</sup> août 2019 et au plus tard le 31 juillet 2020.

Un rapport d'activité présentant l'état d'avancement des travaux de l'ensemble des personnes titulaires de bourse est attendu annuellement, et ce, pendant toute la durée de la bourse. Ce rapport sera présenté dans le cadre d'une rencontre de suivi annuelle organisée par le Fonds.

Les personnes titulaires d'une bourse ou d'une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Le FRQSC a développé le **Guide 1 :4 :20<sup>14</sup>** que les personnes titulaires d'une subvention ou d'une bourse (bourses postdoctorales seulement) devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.

Après le dépôt du rapport final (subvention seulement), le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales des projets financés et les boursiers sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention ou à même la bourse.

Les personnes titulaires d'une bourse ou d'une subvention à la suite de ce concours doivent indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, en collaboration avec le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**, dans le cadre du **programme Actions concertées**. Un rappel sera fait par le Fonds aux personnes titulaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.

Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de cochercheurs ou cochercheuses peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégageant d'enseignement en vertu du programme **Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial**. Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits.

À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme Actions concertées doivent souscrire à la **Politique sur la conduite responsable en recherche**  des Fonds de recherche du Québec.

**4.1** Voir l'**Annexe 3** pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec la participation des partenaires du milieu au projet inscrits dans le volet de projets de recherche-action.

**4.2** Voir l'**Annexe 2**

**4.3** Voir l'**Annexe 1**

**4.4** **Guide pour la rédaction du rapport scientifique** conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20).



## 5. VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Volets offerts dans ce concours				
Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum **	Subvention additionnelle*
Soutien à la relève	Bourse postdoctorale	2 ans	50 000 \$/an	Max 10 000 \$/année si le stage se déroule à plus de 250 kilomètres des frontières du Québec
Fonctionnement pour la réalisation	Projet de recherche	2-3 ans	150 000 \$	
	Projet de recherche-action	2-3 ans	175 000 \$ ***	

de la recherche			
	Synthèse des connaissances	1 an	50 000 \$

\*Si la recherche postdoctorale se déroule à plus de 250 kilomètres des frontières du Québec, un supplément annuel de 10 000 \$ sera accordé, pour un montant total de 60 000 \$ par année d'octroi. En cas de cosupervision avec un établissement québécois, son montant sera ajusté au prorata du nombre de mois passés à l'extérieur du Québec. Voir les règles du **programme régulier de stage postdoctoral** pour plus de détails.

\*\*Ce montant inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche, y compris les activités de suivi et de transfert organisées par le FRQSC

\*\*\* Une partie du montant est prévue pour faciliter le dégageant de représentants des milieux de pratique (statut *Autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante des milieux de pratique, ou artiste*) qui agissent à titre de cochercheurs ou de cochercheuses dans l'équipe (voir **annexe 3**).

### Définition des volets

Pour voir la description des volets, veuillez consulter la page du **programme Actions concertées** sur le site Web du FRQSC



## 6. LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de la lettre d'intention dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans **FRQnet**. À cette étape, seuls le curriculum vitæ ( **CV commun canadien**) et le fichier des **contributions détaillées** **DOC** du chercheur principal ou de la chercheuse principale sont exigés. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet et disponibles dans la boîte à outils de cette page.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour de plus amples informations à propos de la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du **programme Actions concertées**. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée Qualité des liens avec les partenaires du milieu	10 points

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<p>Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</p> <p>Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</p> <p>Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</p>	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<p>Applicabilité des résultats attendus</p> <p>Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</p>	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<p>Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</p> <p>Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</p>	10 points

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<p>Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</p> <p>Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de proposition</p> <p>Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</p>	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<p>Impact du projet pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques</p> <p>Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</p>	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<p>Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</p> <p>Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</p>	25 points

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération

Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de proposition Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	25 points
Transfert des connaissances	Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats, incluant les partenaires de l'Action concertée	15 points

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement devront donc tenir compte des commentaires et des suggestions proposés à cette étape. Sinon, elles devront justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.



## 7. DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande de financement complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans **FRQnet**. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Projet de recherche	Originalité, valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat et contribution à l'avancement des connaissances (15 points) Clarté de la problématique, précision de l'approche théorique et des objectifs poursuivis (15 points) Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique et réalisme du calendrier de réalisation (15 points)	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Milieu d'accueil	Qualité du milieu choisi et pertinence par rapport au projet (5 points) Qualité du plan d'intégration au milieu d'accueil (5 points)	10 points
Compétences	Qualité du dossier académique et reconnaissance (bourses, distinctions et prix reçus ; formation ; lettres de recommandation des répondants ; résultats universitaires) (10 points) Qualité des réalisations scientifiques (communications, diffusion, publications, vulgarisation, etc.) (10 points) Pertinence de la formation et des expériences (personnelles et professionnelles) en lien avec le projet (10 points)	30 points
Retombées anticipées	Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points) Démonstration du potentiel de retombées pour la prise de décision et l'intervention (5 points) Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des	15 points

	liens avec les partenaires du milieu, incluant les partenaires de l'Action concertée (5 points)	
--	---	--

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Projet	<p>Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (13 pts)</p> <p>Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (12 pts)</p> <p>Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique (15 pts)</p> <p>Réalisme du calendrier (5 pts)</p> <p>Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</p>	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétences	<p>Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts)</p> <p>Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts)</p>	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<p>Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</p> <p>Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et liens avec les partenaires du milieu, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts)</p>	20 points
Formation	Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et des responsabilités prévues (10 pts)	10 points

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Projet	<p>Contribution au développement, à l'expérimentation et à l'amélioration des pratiques (5 pts)</p> <p>Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (10 pts)</p> <p>Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (10 pts)</p> <p>Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique et réalisme du calendrier (10 pts)</p> <p>Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</p>	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétence	<p>Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, outils d'intervention, publications, subventions, etc.) (10 pts)</p> <p>Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts)</p>	20 points

Collaboration et retombées anticipées dans le milieu ciblé	Bénéfices attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu ciblé, sur le plan pratique (10 pts) Qualité de la collaboration établie entre l'équipe et le milieu (10 pts)	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	Importance et portée des retombées au-delà du milieu ciblé (5 pts) Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (5 pts)	10 points
Contribution à la formation	Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues (10 pts)	10 points

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Projet de synthèse	Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des connaissances sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche et d'intervention (18 pts) Pertinence des approches théoriques et méthodologiques pour l'atteinte des objectifs de la synthèse (17 pts) Réalisme du calendrier (5 pts) Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Compétence	Qualité des réalisations et des activités de recherche, reconnaissance par les pairs et rayonnement (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts) Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts)	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (12,5 pts) Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée (12,5 pts)	25 points
Contribution à la formation	Diversité des activités proposées pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues à cet effet dans le cadre du projet (10 pts)	10 points



## 8. DATES IMPORTANTES

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique disponible dans **FRQnet**, doit être transmis<sup>8.1</sup> au plus tard le **mercredi 23 janvier 2019** à 16 heures, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 22 mars 2019 et se fera par courriel.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique, disponible dans **FRQnet**, doit être transmis au plus tard le **mercredi 9 mai 2019 à 16 heures**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires **doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique**.

Les **lettres d'acceptation du ou des responsables de la supervision** (bourse postdoctorale) et des personnes qui ont été sollicitées pour émettre les **DEUX lettres de recommandation** (répondants) doivent être remplies et transmises électroniquement dans le Portfolio électronique du répondant, superviseur (et cosuperviseur) au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. L'absence d'une des lettres exigées à la date et à l'heure de clôture du concours rend le dossier non admissible par le Fonds.

Il est de la responsabilité de chaque personne candidate de fournir à ses répondants, superviseur (et cosuperviseur) l'adresse courriel liée à son compte FRQnet et son numéro de demande. Il est également de sa responsabilité de leur fournir les instructions nécessaires à la création d'un compte et à la rédaction des lettres et de veiller à ce que les lettres soient transmises dans les délais prescrits.

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devront être déposés selon les modalités mentionnées ci-dessus, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours. Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible.

Tel que stipulé au point 3.3 des **Règles générales communes PDF** des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme. »

De plus, aucun document transmis après la date limite ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas permis par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **15 juillet 2019**.

Le début du projet est prévu pour le **1<sup>er</sup> août 2019**.

---

**8.1** Ne pas oublier de transmettre la lettre d'intention ou la demande une fois complétée. Il est possible de vérifier en tout temps que le formulaire est bien transmis dans le Portfolio électronique à la section « Mes formulaires ». La mention « Transmis au Fonds » doit y apparaître une fois que l'établissement en aura fait l'approbation, et ce, au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. Ceci atteste de la réception de la lettre d'intention ou de la demande au Fonds.



## 9. RENSEIGNEMENTS

### Pour obtenir plus d'information sur ce concours

Marilyne Choquette

Responsable de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) ou [marilyne.choquette@frq.gouv.qc.ca](mailto:marilyne.choquette@frq.gouv.qc.ca)

### Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Élizabeth Pelletier

Technicienne en administration

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3182

Courriel : [elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca)



## 10. ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPENDAIRES ET DES PARTENAIRES

### Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires de l'Action concertée et le Fonds Société et culture reconnaissent la propriété intellectuelle des récipiendaires sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de

recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

#### **Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les récipiendaires ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des récipiendaires. De même, ils peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des récipiendaires.

#### **Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche**

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les récipiendaires (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). La personne responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

#### **Citations appropriées**

Les partenaires et les récipiendaires s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

#### **Acceptation de la subvention**

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux partenaires. Le responsable garantit aux partenaires qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.



## 11. ANNEXE 2 - DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS (POUR INFORMATION SEULEMENT)

Consulter [les dépenses admissibles dans ce concours](#) [PDF](#).



## 12. ANNEXE 3 - NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION

### **Rôle et implication sur le type de dépenses admissibles**

Les gens des milieux de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliqués dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine s'ils peuvent faire partie des Cochercheurs ou apparaître dans la section Collaborateurs. Chacun des rôles est assorti de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation des membres dans la demande de subvention.

#### **Cochercheur ou cochercheuse**

Le représentant des milieux de pratique inscrit en tant que cochercheur ou cochercheuse a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance du milieu de pratique et des savoirs qui en découlent.

Le représentant des milieux de pratique qui répond à cette définition porte le statut *Autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante des milieux de pratique, ou artiste*  et doit fournir un CV (une version abrégée est disponible : maximum 2 pages qui résument, en lien avec le projet et dans cet ordre : 1) la formation ; 2) l'expérience ; et 3) les publications ou autres réalisations scientifiques, le cas échéant. Ce CV abrégé sera joint à la demande et considéré pour l'évaluation du critère portant sur la composition de l'équipe.

Le chercheur ou chercheuse principale peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager le représentant des milieux de pratique d'une partie de ses tâches régulières afin qu'il puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Soutien aux chercheurs et aux partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire. En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de

cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par le représentant des milieux de pratique devront apparaître dans le fichier à joindre dans la section « Budget » du formulaire.

#### Membre inscrit dans la section « Collaborateur »

Le représentant des milieux de pratique inscrit dans la section « Collaborateurs » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Ce représentant participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

**12.1** Un représentant des milieux de pratique est une personne qui provient des milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement, mais elle ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.



## 13. ANNEXE 4 – GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES

Consultez la [grille de notation PDF](#) dans ce concours.



## 14. ANNEXE 5 - LISTE DES PROJETS FINANCÉS

Consulter la [liste des projets financés PDF](#).



### Suivez-nous



### Restez en contact



## Plan du site

### Accueil

#### Bourses et subventions

À propos de FRQnet  
Consulter les programmes  
- Remplir une demande  
Règles générales communes  
Établissements reconnus

#### La recherche

La recherche en vedette  
La recherche financée par le FRQSC

#### Partenariat

Pourquoi devenir partenaire du FRQSC?  
Devenir partenaire du FRQSC  
Nos partenaires  
Appels de propositions en cours

#### Le FRQSC

Mission et domaines de recherche  
Plan stratégique 2014-2017  
Équité, diversité et inclusion  
Faits et chiffres

#### Éthique

Contexte  
Éthique de la recherche  
Conduite responsable en recherche  
Propriété intellectuelle  
Recherche en éthique  
Comité sur l'éthique et l'intégrité

pour gérer du financement  
Évaluer une demande  
Résultats des concours  
2018-2019  
Règles des concours  
antérieurs

Projets de recherche  
Rapports de recherche  
Activités de transfert des  
connaissances  
Rayonnement  
international

Diffusion de l'information  
Conseil d'administration et  
comités  
Direction scientifique  
Répertoire du personnel  
Conseillers scientifiques  
Données et statistiques  
Publications  
Emplois  
Logo

scientifique  
Capsules d'information  
Consultation et événements  
Liens et publications d'intérêt

#### Espace presse

Nouvelles et communiqués  
Documents promotionnels  
Les SSH en innovation  
Calendrier d'événements  
Multimédia

#### Accès portails

## Consultez aussi

Fonds Nature et technologies 

Fonds Santé 

Scientifique en chef du Québec 

[Webmestre](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Déclaration de services](#)

[Accessibilité](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Accès à l'information](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Nétiquette](#)

Dernière mise à jour : novembre 2018



© Gouvernement du Québec, 2014